



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux-centième session

# 200 EX/4

## Partie II

PARIS, le 31 août 2016  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

**Situation budgétaire de l'Organisation en 2016-2017 (38 C/5 approuvé et ajusté)  
au 30 juin 2016, ajustements budgétaires qui découlent des dons  
et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2016-2017 (38 C/5 approuvé et ajusté)  
Situation au 30 juin 2016**

(N° 57)

#### Résumé

Le document 200 EX/4 Partie II contient :

**A. Le rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire de l'Organisation en 2016-2017 (38 C/5) au 30 juin 2016, qui comprend :**

I - Le rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017. Conformément à la résolution 38 C/103, paragraphes (b), (d) et (e), la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif :

- (i) des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2016-2017 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 ;
- (ii) des virements opérés entre articles budgétaires des axes d'action à l'intérieur d'un grand programme et entre les cinq grands programmes, ainsi que des mouvements de personnel intervenus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 ;
- (iii) des virements de crédits du Titre V du budget (Augmentations prévisibles des coûts).

II - Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 11.

**B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2016-2017 au 30 juin 2015 sur la base des comptes relatifs au Programme ordinaire et aux fonds extrabudgétaires.**



## PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE  
DE L'ORGANISATION EN 2016-2017 (38 C/5) AU 30 JUIN 2016**

## I

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS  
POUR 2016-2017**

1. La Partie A présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.
2. En vertu du paragraphe (b) de la résolution 38 C/103, la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2016-2017 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et doit en rendre compte aux membres du Conseil exécutif à la session qui suit cette opération.

**Le montant total des nouveaux fonds reçus de donateurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 s'élève à 6 358 437 dollars.**

Le tableau ci-après présente le récapitulatif par secteur/bureau de ces opérations, dont le détail figure à l'annexe II du document 200 EX/4.INF.

Montants en dollars des États-Unis

| Secteur/Bureau   | Nouveaux fonds<br>reçus à titre de<br>crédits<br>additionnels au<br>Programme<br>ordinaire | Part relative<br>% |
|--|--|--------------------|
| Éducation (ED)   | 3 339 236  | 52,5               |
| Sciences exactes et naturelles (SC)  | 845 132  | 13,3               |
| Sciences sociales et humaines (SHS)  | 423 207  | 6,7                |
| Culture (CLT)  | 658 147  | 10,3               |
| Communication et information (CI)  | 251 257  | 4,0                |
| Gestion des bureaux hors Siège   | 686 592  | 10,8               |
| Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)                           | 40 802   | 0,6                |
| Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE) | 4 174  | 0,1                |
| Relations extérieures et information du public (ERI)                                     | 109 890  | 1,7                |
| <b>Total, dons et contributions spéciales</b>  | <b>6 358 437</b>   | <b>100,0</b>       |

**VIREMENTS ENTRE ARTICLES BUDGÉTAIRES**

3. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017, « pour les cinq grands programmes, la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires des axes d'action à l'intérieur d'un grand programme, dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts pour le grand programme concerné, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». En conséquence, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des virements de crédits ci-après :

**(a) Grands programmes : virements de crédits entre axes d'action**

|           | Fonds virés  | \$        |
|-----------|--|-----------|
| <b>de</b> | <b>Titre II.A – Programmes</b>   |           |
|           | <b>Grand programme I - Éducation</b>   |           |
|           | <i>Axe d'action 2 - Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables</i>   | (436 000) |
|           | <i>Axe d'action 3 - Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030 en promouvant les partenariats, le suivi et la recherche</i>  | (990 000) |
|           | <b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>   |           |
|           | <i>Axe d'action 5 - Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère</i>  | (600)     |
| <b>à</b>  | <b>Titre II. A – Programmes</b>  |           |
|           | <b>Grand programme I - Éducation</b>   |           |
|           | <i>Axe d'action 1 - Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité</i> | 1 426 000 |
|           | <b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>   |           |
|           | <i>Axe d'action 6 - Renforcer la sécurité de l'eau douce</i>   | 600       |
|           | <b>Variation nette</b>   | <b>0</b>  |

## 4. On trouvera ci-après des explications concernant la réaffectation de ces fonds :

- Éducation – 30 000 dollars : ce virement se rapporte à la décentralisation de fonds au Pakistan à l'appui de l'élaboration de stratégies nationales et provinciales pour l'agenda Éducation 2030, ainsi que des activités de coordination et de suivi correspondantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030. Cette décentralisation a donné lieu à un virement de 30 000 dollars à partir du budget opérationnel de l'axe d'action 2 vers celui de l'axe d'action 1 à l'intérieur du grand programme I – Éducation.
- Éducation – 1 396 000 dollars : afin de répondre aux exigences de la mise en œuvre de l'ODD 4, une nouvelle Section de l'éducation en vue de l'inclusion et de l'égalité des genres a été créée, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre des modifications apportées à la structure du Secteur de l'éducation. Un redéploiement des ressources humaines a donc été nécessaire, avec une augmentation des effectifs pour l'axe d'action 1 et une réduction pour l'axe d'action 2. En outre, les ressources de l'axe d'action 3 ont également été revues à la baisse, étant donné que l'immense charge de travail liée à l'organisation des consultations régionales a pris fin à la fin de l'année 2015, et une nouvelle répartition du temps de personnel a été opérée au profit de l'axe d'action 1, conformément à la principale priorité du Secteur.
- Sciences exactes et naturelles – 600 dollars : ce virement a été effectué afin de permettre à l'UNESCO d'être représentée à la conférence sur l'avenir des montagnes tenue à Kunming (Chine). Cette conférence bénéficiait de l'appui conjoint du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du Programme hydrologique international (PHI), chacun ayant contribué, à parts égales, au financement des frais de mission.

**(b) Transferts aux fins de comparaison (personnel)**

5. À la suite des décisions prises par la Directrice générale concernant la structure révisée du Bureau de la planification stratégique et le transfert d'un poste G-7, un montant de 196 000 dollars a été viré du Titre II.B (BSP) au Titre II.A – Culture (CLT). Par ailleurs, un poste G-7, d'un coût standard de 196 000 dollars, a fait l'objet d'un transfert à classe égale à l'intérieur du Titre II.A, de la Culture (CLT) à la Communication et l'information (CI).

| <b>Fonds virés</b>     |  | <b>Transferts<br/>aux fins de<br/>comparaison<br/>(personnel)</b> |
|------------------------|--|---|
|                        |  | <b>\$</b>   |
| <b>de</b>              | <b>Titre II.B – Services liés au programme</b>   |   |
|                        | Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)  | (196 000)   |
|                        | <b>Titre II.A – Programmes</b>   |   |
|                        | <b>Grand programme IV – Culture</b>  |   |
|                        | <b>Axe d'action 1</b> - Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement   | (111 720)   |
|                        | <b>Axe d'action 2</b> - Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives   | (84 280)  |
| <b>à</b>               | <b>Titre II.A – Programmes</b>   |   |
|                        | <b>Grand programme IV – Culture</b>  |   |
|                        | <b>Axe d'action 1</b> - Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement   | 111 720   |
|                        | <b>Axe d'action 2</b> - Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives   | 84 280  |
|                        | <b>Grand programme V – Communication et information (CI)</b>   |   |
|                        | <b>Axe d'action 1</b> - Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes | 80 360  |
|                        | <b>Axe d'action 2</b> - Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation  | 115 640   |
| <b>Variation nette</b> |  | <b>0</b>  |

6. Lors de l'exercice biennal écoulé, la Résolution portant ouverture de crédits autorisait la Directrice générale à opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts. La Résolution portant ouverture de crédits pour le 38 C/5 précise que la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires des axes d'action à l'intérieur d'un grand programme, dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts pour le grand programme concerné. En revanche, elle ne donne aucune précision quant aux virements concernant les secteurs autres que les secteurs de programme, si ce n'est que « les crédits affectés aux grands programmes, aux conventions de l'UNESCO relatives à la culture, à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et au Centre UNESCO

du patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget » et que « si des économies sont réalisées pendant l'exercice biennal, sur quelque titre du budget que ce soit, elles doivent être réaffectées aux grands programmes, en consultation avec le Conseil exécutif ».

7. Le détail, par article budgétaire, de ces virements de crédits (impact net égal à 0 dollar) est indiqué dans le Tableau révisé des ouvertures de crédits figurant à l'annexe I du document 200 EX/4.INF ; les tableaux ci-dessus en présentent un résumé.

## **VIREMENTS PROPOSÉS À PARTIR DU TITRE V DU BUDGET**

8. Le paragraphe (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017 stipule que, « pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget ». En outre, par la résolution 38 C/88 (paragraphe 2), la Conférence générale « autorise la Directrice générale à continuer d'appliquer au personnel de l'UNESCO les mesures de cette nature qui pourraient être adoptées soit par l'Assemblée générale des Nations Unies, soit, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ». Par conséquent, la Directrice générale propose un virement de crédits du Titre V à d'autres titres du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et les hausses des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation.

9. **Ajustements des traitements et allocations du personnel des catégories du cadre de service et de bureau et des administrateurs nationaux hors Siège (résolution 38 C/88)** : les barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan local dans les lieux d'affectation hors Siège sont régulièrement actualisés conformément aux méthodes établies par la CFPI pour les enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables dans les lieux d'affectation hors Siège (c'est-à-dire en réalisant une enquête complète, généralement tous les cinq ans, ou en appliquant un mécanisme d'ajustement intermédiaire). Depuis janvier 2016, une révision des barèmes des traitements est en cours pour les lieux d'affectation ci-après, où l'UNESCO dispose de personnel recruté sur le plan local : Antananarivo, Almaty, Bagdad, Le Caire, Dar es-Salaam, Dhaka, Hanoi, Islamabad, Kigali, Kingston, Montevideo, Nairobi, Ramallah, Suva et Tachkent. Cela représente un montant supplémentaire requis de 120 891 dollars au 30 juin 2016.

10. **Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents (contribution pour 2017)** : pour l'exercice biennal 2016-2017, la contribution due par l'UNESCO dans le cadre des arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents est estimée à 4,4 millions de dollars. Un montant de 3 878 600 dollars a été inscrit au budget du 38 C/5 approuvé (667 M\$). Le Plan de dépenses de 518 M\$ prévoit un montant de 1,4 M\$. L'avenant à l'accord de contribution signé avec le PNUD abaisse la part de l'UNESCO pour 2016-2017 de 4,4 M\$ à 2,8 M\$, la contribution pour 2017 étant soumise à l'examen des fonds disponibles, ce qui se traduit par un déficit de financement de 1,4 M\$. À cet égard, l'UNESCO étant tenue de verser 2,8 M\$ pour l'exercice biennal en cours, dont un montant de 1,4 M\$ inscrit au budget dans le Plan de dépenses du 38 C/5 pour la contribution annuelle de 2016, le montant restant de 1,4 M\$ requis pour 2017 devra être obtenu grâce à un virement du Titre V du budget.

**Montant total des virements proposés du Titre V**

---

**1 520 891 \$**

---

## II

## ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

11. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période allant de janvier à juin 2016 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session (résolution 38 C/103, paragraphes (b), (d) et (e)), qui figure dans le document 200 EX/4 Partie II,
2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire, **pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, un montant total de 6 358 437 dollars**, comme indiqué de façon détaillée à l'annexe II du document 200 EX/4.INF et récapitulé comme suit :

|  |                         |
|--|-------------------------|
|  | \$                      |
| Titre II.A – Éducation (ED)  | 3 339 236               |
| Titre II.A – Sciences exactes et naturelles (SC)   | 845 132                 |
| Titre II.A – Sciences sociales et humaines (SHS)   | 423 207                 |
| Titre II.A – Culture (CLT)   | 658 147                 |
| Titre II.A – Communication et information (CI)   | 251 257                 |
| Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège  | 686 592                 |
| Titre II.B – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)                              | 40 802                  |
| Titre II.B – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité<br>Égalité des genres (GE) | 4 174                   |
| Titre II.B – Relations extérieures et information du public (ERI)  | 109 890                 |
| <b>Total</b>   | <b><u>6 358 437</u></b> |

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure à l'annexe II du document 200 EX/4.INF ;
4. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 38 C/5 figurant à l'annexe I du document 200 EX/4.INF ;
5. Note également que la Directrice générale a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires pour la réaffectation de ressources du Programme ordinaire, ainsi que pour les mouvements de personnel intervenus de janvier à juin 2016 (impact net égal à 0 dollar), comme indiqué aux paragraphes 3, 4 et 5 du document 200 EX/4 Partie II.A ;
6. Approuve le virement de **1 520 891 dollars** du Titre V aux Titres I à IV du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires ou autres, comme indiqué aux paragraphes 9 et 10 du document 200 EX/4 Partie II.A.



## PARTIE B

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

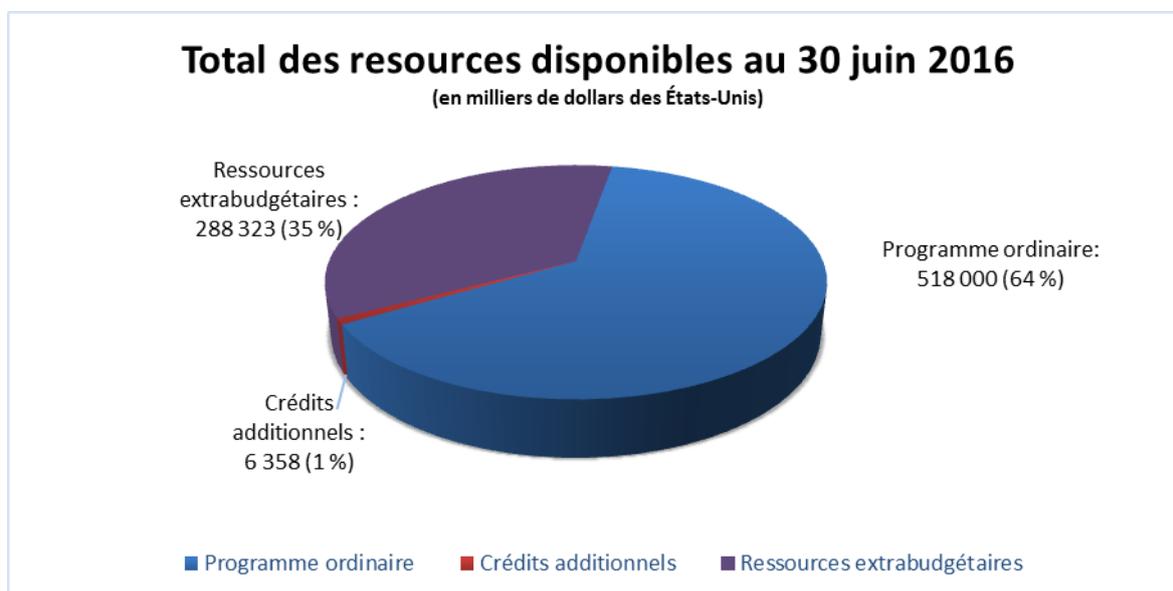
**TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 30 juin 2016**

12. Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

**BUDGET GLOBAL AU 30 JUIN 2016 – ÉTAT DES RESSOURCES  
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET RÉSULTATS DES OPÉRATIONS  
(réf. : document 200 EX/4.INF)**

**A. TOTAL DES RESSOURCES (812,7 M\$) DISPONIBLES AU 30 JUIN 2016.** Le montant total des ressources disponibles au 30 juin 2016 se décompose comme suit :

- (a) Programme ordinaire : 518 M\$ sur la base du plafond du plan de dépenses approuvé par la Conférence générale.
- (b) Crédits additionnels d'un montant de 6,35 M\$, représentant les nouvelles contributions reçues, soit une augmentation de 1,18 M\$ (23 %) par rapport à la même période au cours de l'exercice biennal précédent (si l'on exclut les allocations au titre du Fonds d'urgence dans le 37 C/5).
- (c) Ressources extrabudgétaires : 288,3 M\$ d'autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2016.

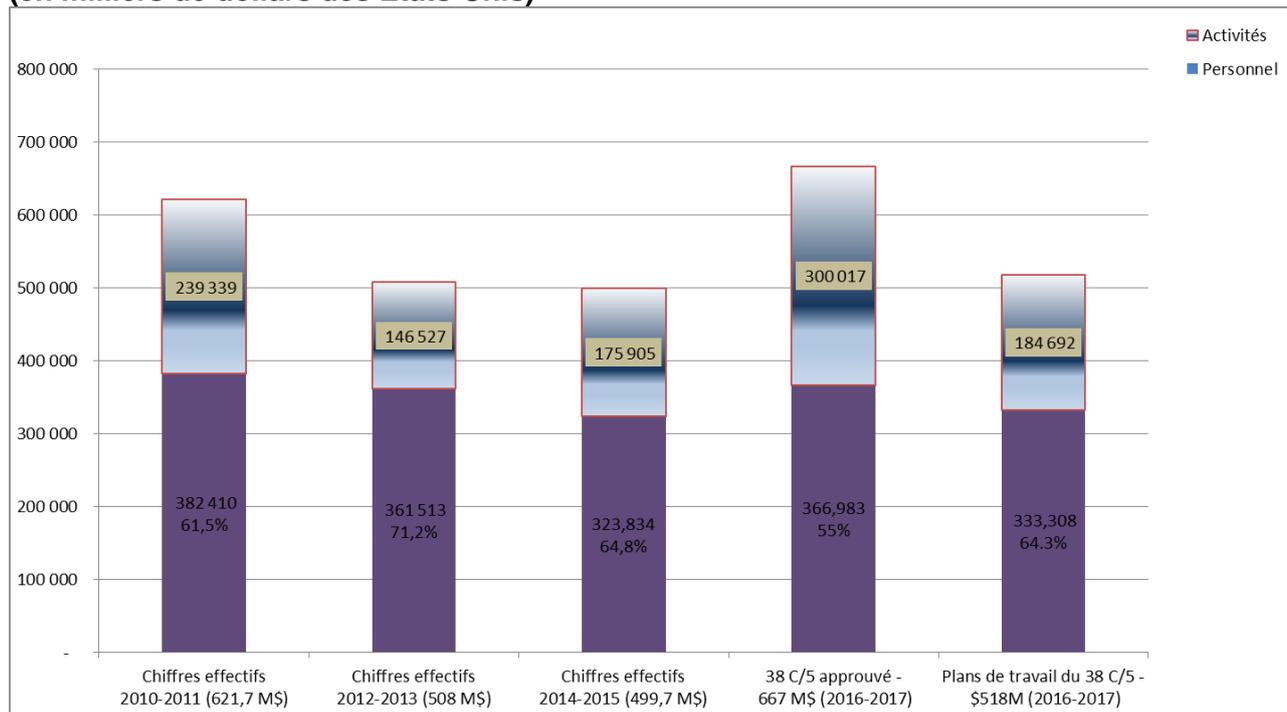


Prière de se reporter au document 200 EX/4.INF, qui contient les tableaux auxquels se réfère l'analyse qui suit.

**B. RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DÉPENSES**

13. Le plan de dépenses de 518 M\$ représente une baisse des ressources de 149 M\$ (22,3 %) par rapport à l'enveloppe budgétaire de 667 M\$ du 38 C/5 approuvé, et de 103 M\$ (17 %) par rapport aux dépenses de 2010-2011. Le graphique ci-après indique l'évolution des dépenses de 2010 à 2015, ainsi que le niveau des ressources du budget et des plans de travail pour l'exercice biennal en cours (hors crédits additionnels).

**(en milliers de dollars des États-Unis)**



14. À la fin du mois de juin 2016, le taux de dépense global s'élevait à 26,3 % (y compris les crédits additionnels) du plan de dépenses initialement approuvé, contre un taux théorique visé de 25 %. Le taux de dépense enregistré à la même période au cours de l'exercice biennal précédent était de 24,4 % (y compris les crédits additionnels). Le tableau ci-après indique (en milliers de dollars des États-Unis) la répartition du plan de dépenses initialement approuvé par rapport aux dépenses au 30 juin 2016.

|  |   |                       | 25,0%  |
|--|---|-----------------------|--|
|  | Plan de dépenses<br>du 38 C/5 ajusté<br>(2016-2017) | TOTAL DES<br>DÉPENSES | TAUX DE<br>DÉPENSE (%)<br>par rapport aux<br>allocations |
| <i>en milliers de dollars des États-Unis</i>   |   |                       |  |
| <b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION + Participation<br/>aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b> |   |                       |  |
| TITRE I.A Organes directeurs   | 9 796   | 1 883                 | 19,2%  |
| TITRE I.B Direction  | 18 435  | 4 000                 | 21,7%  |
| Cabinet de la Directrice générale  | 7 608   | 1 736                 | 22,8%  |
| Évaluation et audit  | 5 677   | 1 361                 | 24,0%  |
| Normes internationales et affaires juridiques  | 4 393   | 771                   | 17,6%  |
| Bureau de l'éthique  | 757   | 132                   | 17,4%  |
| TITRE I.C Participation aux mécanismes communs du<br>système des Nations Unies   | 16 160  | 5 836                 | 36,1%  |
| <b>Total, Titre I</b>  | <b>44 391</b>                                       | <b>11 719</b>         | <b>26,4%</b>   |
| <b>TITRE II.A - PROGRAMMES</b>   |   |                       |  |
| GP I – Éducation   | 83 259  | 24 356                | 29,3%  |
| GP II – Sciences exactes et naturelles   | 48 308  | 11 385                | 23,6%  |
| GP III – Sciences sociales et humaines   | 25 458  | 5 361                 | 21,1%  |
| GP IV – Culture  | 43 668  | 10 072                | 23,1%  |
| GP V – Communication et information  | 23 848  | 6 010                 | 25,2%  |
| Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)  | 7 695   | 3 847                 | 50,0%  |
| Gestion des bureaux hors Siège   | 80 827  | 21 057                | 26,1%  |
| <b>Total, Titre II.A</b>   | <b>313 063</b>                                      | <b>82 088</b>         | <b>26,2%</b>   |
| <b>TITRE II.B - Services liés au programme</b>   |   |                       |  |
| Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique   | 4 173   | 962                   | 23,1%  |
| Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la<br>priorité Égalité des genres                                   | 1 609   | 375                   | 23,3%  |
| Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de<br>post-catastrophe   | 975   | 216                   | 22,2%  |
| Planification stratégique, suivi de l'exécution du<br>programme et élaboration du budget                                 | 4 996   | 1 232                 | 24,7%  |
| Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation  | 4 718   | 1 253                 | 26,6%  |
| Relations extérieures et information du public   | 19 705  | 5 091                 | 25,8%  |
| Appui et coordination hors Siège   | 1 123   | 285                   | 25,4%  |
| <b>Total, Titre II.B</b>   | <b>37 299</b>                                       | <b>9 414</b>          | <b>25,2%</b>   |
| <b>TITRE II.C - Programme de participation et bourses</b>  |   |                       |  |
|  | <b>13 550</b>                                       | <b>2 265</b>          | <b>16,7%</b>   |
| <b>TITRE III - SERVICES INTERNES</b>   |   |                       |  |
| Gestion des ressources humaines  | 29 159  | 7 142                 | 24,5%  |
| Gestion financière   | 12 341  | 3 042                 | 24,6%  |
| Gestion des services de soutien  | 36 221  | 9 189                 | 25,4%  |
| Gestion des systèmes d'information et des communications   | 9 669   | 2 486                 | 25,7%  |
| <b>Total, Titre III</b>  | <b>87 390</b>                                       | <b>21 859</b>         | <b>25,0%</b>   |
| Réserve pour les ajustements d'effectifs   | -   | -                     | -  |
| Réserve pour l'ASHI  | 3 406   | 3 406                 | 100,0%   |
| <b>TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>   | <b>14 082</b>                                       | <b>3 446</b>          | <b>24,5%</b>   |
| <b>TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>   | <b>4 819</b>  | <b>-</b>              | <b>0,0%</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>518 000</b>                                      | <b>134 197</b>        | <b>25,9%</b>   |
| Crédits additionnels   | 6 358   | 3 905                 | 61,4%  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>524 358</b>                                      | <b>138 102</b>        | <b>26,3%</b>   |

\* Y compris les transferts aux fins de comparaison d'un montant de 196 000 dollars de BSP à CLT, et de CLT à CI pour un même montant.

15. Le taux de dépense global est conforme au taux visé sauf pour la Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, l'Éducation et l'Institut de statistique de

l'UNESCO (ISU), essentiellement en raison des contributions dues au système des Nations Unies et des autorisations d'engagement de dépenses délivrées pour l'année entière à l'ISU et aux instituts de catégorie 1.

16. Le **tableau 1** du document 200 EX/4.INF présente l'exécution globale par article budgétaire principal, suivant les rubriques de la Résolution portant ouverture de crédits. Aux termes des décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, la Directrice générale est invitée à inclure, « avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ». Il ressort de ce tableau que les taux de dépense s'établissent entre 10 % et 40 %, sauf pour les articles budgétaires ci-après :

- Réserve pour l'assurance-maladie après la cessation de service (100 %) : le virement à la réserve pour l'ASHI étant effectué en début d'année, l'intégralité des crédits budgétaires est utilisée sur cette période. Ce taux de dépense s'explique donc par le moment auquel intervient le virement et n'entraîne aucun risque de dépassement.
- Le niveau élevé du taux de dépense (50 %) pour l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi que d'autres instituts dans les domaines de l'éducation et des sciences, tient au fait que les autorisations d'engagement de dépenses pour ces instituts sont délivrées sur une base annuelle.

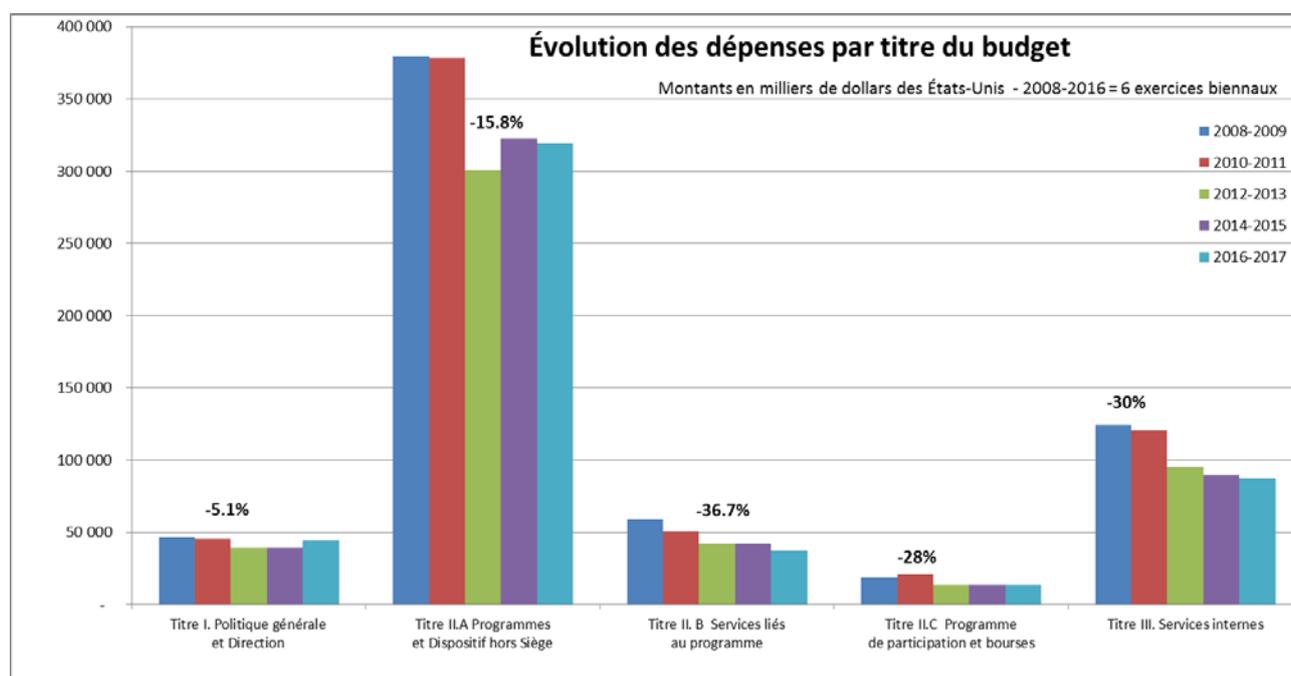
17. Le **tableau 2** du document 200 EX/4.INF présente des informations sur l'exécution des cinq grands programmes par résultat escompté et par axe d'action pour les fonds du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

18. **Décentralisation des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires** : le **tableau 3** du document 200 EX/4.INF présente la situation, dans les bureaux hors Siège, des fonds du Programme ordinaire destinés aux grands programmes au 30 juin 2016. En ce qui concerne les activités des grands programmes décentralisés, le taux de dépense des ressources du Programme ordinaire, y compris les crédits additionnels, s'établit à 28 %. S'agissant de l'exécution par région, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes affiche le taux de dépense le plus élevé (46,7 %), suivie de l'Afrique (23,2 %), de l'Asie-Pacifique (22,7 %), de la région Europe et Amérique du Nord (20,9 %) et des États arabes (14,6 %). Le fort taux de dépense enregistré par l'Amérique latine et les Caraïbes est dû au niveau élevé de crédits additionnels mobilisés et mis en œuvre, en particulier au Chili. Le montant des crédits additionnels pour la région Amérique latine et Caraïbes avoisine 3 M\$ (sur un total de 6,4 M\$ pour l'UNESCO). Une part importante de ces crédits additionnels est déjà engagée pour des contrats de services, notamment pour le Bureau de Santiago, ce qui se traduit par un taux de dépense global élevé pour la région Amérique latine et Caraïbes. Le montant total des fonds extrabudgétaires décentralisés alloués aux bureaux hors Siège représente 60,4 % (174,3 M\$) des autorisations d'engagement de dépenses délivrées pour la période de janvier à juin 2016. Le niveau des fonds extrabudgétaires décentralisés est légèrement supérieur à celui enregistré à la même période en 2015 (57,7 %, soit 173,7 M\$).

19. Les **tableaux 4 et 5** [du document 200 EX/4.INF](#) indiquent les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses pour les projets extrabudgétaires par source de financement, ainsi que le taux d'exécution des programmes extrabudgétaires par donateur et par région. Le tableau 5 montre que, si l'on exclut les projets interrégionaux et mondiaux, la région Amérique latine et Caraïbes est la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, en termes d'autorisations d'engagement de dépenses, ce qui s'explique par l'ampleur des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur par le Brésil et le Pérou.

### C. ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISON AVEC LE BUDGET EN COURS PAR TITRE DU BUDGET

20. S'agissant de l'évolution des dépenses par titre du budget (y compris les dons), le niveau de dépenses pour les plans de travail du 38 C/5 est inférieur de 117,5 M\$ (18,3 %) par rapport aux chiffres effectifs de 2008-2009. Cette même comparaison par titre du budget fait apparaître une baisse de 5,1 % pour le Titre I (Politique générale et Direction), de 15,8 % pour le Titre II.A (Programmes et Dispositif hors Siège), de 36,7 % pour le Titre II.B (Services liés au programme), de 28 % pour le Titre II.C (Programme de participation et bourses) et de 30 % pour le Titre III (Services internes). Pour ce dernier et le Titre I, il est particulièrement difficile de réduire les dépenses étant donné le niveau des coûts fixes, la nécessité d'appuyer un niveau constant de projets extrabudgétaires, l'augmentation des contributions dues au système des Nations Unies (y compris la sécurité sur le terrain) et les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (retraités).



### D. PLAN DE DÉPENSES RÉVISÉ DU PROGRAMME ORDINAIRE (524,4 M\$, Y COMPRIS LES CRÉDITS ADDITIONNELS) PAR RUBRIQUE BUDGÉTAIRE

21. Comme l'indique la figure ci-dessus, les principaux bénéficiaires sont les suivants : Éducation (16,5 %), Gestion du dispositif hors Siège (15,8 %), Sciences exactes et naturelles (9,4 %) et Culture (8,5 %). S'agissant des coûts fixes, 2,7 % des dépenses totales concernent le remboursement d'emprunts, 2,3 % la Caisse d'assurance-maladie (CAM) pour la gestion et les cotisations au titre des participants associés, 3,1 % la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies et 4 % les services communs, la maintenance et la sécurité au Siège.



22. Entre décembre 2015 et mai 2016, le taux de vacance concernant les postes du Programme ordinaire a augmenté, passant de 11 % à 14 %. Cette hausse tient essentiellement à la création, dans le cadre du 38 C/5, de postes locaux hors Siège (postes du cadre de service et de bureau et postes d'administrateurs nationaux) qui étaient précédemment financés au titre du Fonds d'urgence, dont la majorité en Afrique. En juin 2016, le taux de vacance pour les postes du Programme ordinaire s'établissait à 13 %, soit un taux légèrement inférieur à celui de janvier 2016 (14 %), mais toujours supérieur à celui de décembre 2015. Étant donné que la majorité des postes au Siège et hors Siège (62 % et 55 %, respectivement) étaient en cours de recrutement ou sur le point d'être pourvus au 30 juin 2016, le taux de vacance devrait être amené à baisser au cours des prochains mois. Sur le nombre total de postes vacants pourvus en 2016, 63 % l'ont été en interne (52 % hors Siège et 69 % au Siège).

## F. RISQUES NON FINANCÉS

23. Au 30 juin 2016, l'Organisation était exposée à un risque non financé d'un montant d'environ 22 M\$, comprenant principalement les éléments suivants : *lapse factor*<sup>1</sup> de 5 % (17 M\$) ; contributions dues au titre des coordonnateurs résidents des Nations Unies (1,4 M\$) ; montant de 1,1 M\$ pour le Plan d'action pour la sécurité et la sûreté (décision 199 EX/17) ; rénovation du système téléphonique (0,4 M\$) ; application des mesures découlant de l'examen de l'ensemble des prestations par la CFPI (0,3 M\$) ; congé maternité (estimation antérieure autour de 1,6 M\$). Il existe en outre d'autres risques non financés, dont le montant n'est pas quantifié, et qui comprennent notamment les coûts afférents aux cessations de service et les remplacements en cas de congé de maladie de longue durée avec traitement. Pour les six premiers mois, les coûts effectifs afférents aux cessations de service s'élèvent à ce jour à 1,1 M\$, ce qui permet d'estimer prudemment ce risque à 4,4 M\$ par exercice biennal. Parmi ces risques, il a été proposé d'effectuer un virement de 1,4 M\$ du Titre V pour couvrir les contributions prévues au titre des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

24. En l'absence de réserve pour les risques non financés, ces derniers doivent essentiellement être atténués grâce à la gestion des économies réalisées sur les coûts de personnel des postes vacants, ainsi qu'aux restrictions concernant l'utilisation de ces économies pour l'assistance temporaire (remplacements). Les restrictions en matière d'assistance temporaire pour des remplacements à des postes vacants ont des incidences sur la réalisation des résultats prévus.

25. Bien que le taux de vacance soit plus élevé que prévu dans le cadre du *lapse factor*, il enregistre néanmoins une baisse, s'établissant à 13 % en juin 2016, et devrait continuer à baisser d'ici décembre 2016. Dans les secteurs où le taux de vacance est peu élevé, la marge permettant d'atteindre le *lapse factor* de 5 % applicable à l'ensemble des postes est également faible et, par conséquent, ces secteurs pourraient afficher un dépassement de dépenses par rapport au plan de dépenses approuvé.

## G. ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

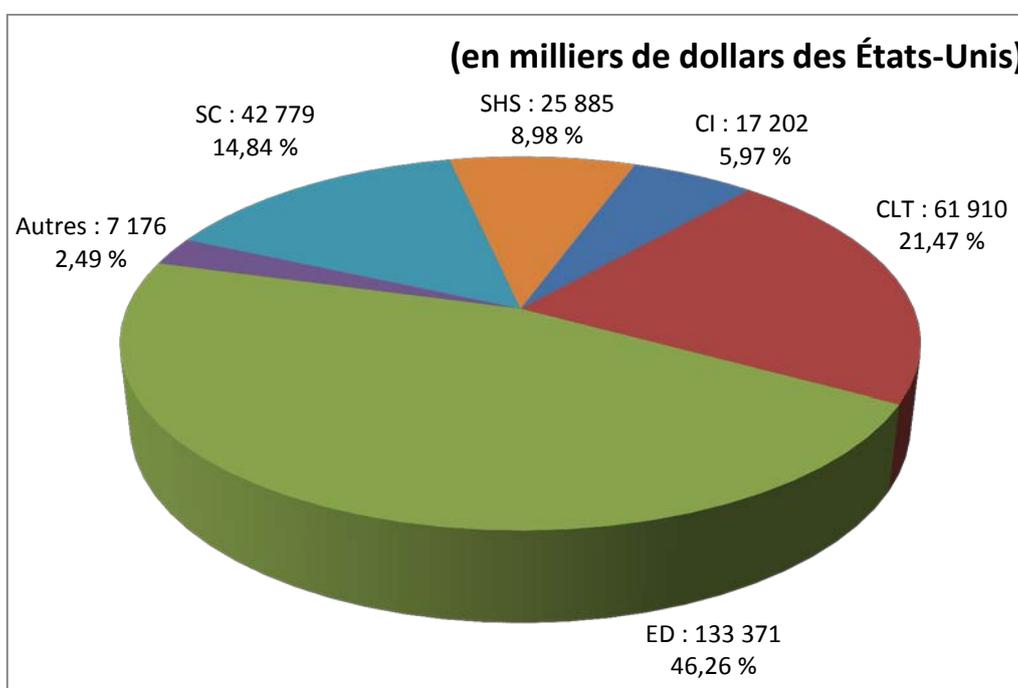
26. Les ressources extrabudgétaires servent généralement à financer des projets s'échelonnant sur plusieurs années. La présente analyse rend compte des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016. Les autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires se font sur une base annuelle, mais ne reflètent pas nécessairement 12 mois complets d'activités opérationnelles. Par conséquent, les taux de dépense ne sont pas entièrement comparables avec ceux du Programme ordinaire, qui se rapportent à des autorisations d'engagement de dépenses émises sur une période de 24 mois.

<sup>1</sup> Le *lapse factor* correspond au pourcentage du coût intégral des structures proposées qui n'ont pas été financées dans le budget approuvé et qui, par conséquent, donneraient lieu à un déficit si ces postes étaient pleinement occupés pendant tout l'exercice biennal.

27. Les engagements de dépenses autorisés en 2016 au titre des plans de travail sont en baisse de 4,1 %, pour un montant total de 288,3 M\$, contre 300,6 M\$ en juin 2015 (299,1 M\$ en juin 2014). Néanmoins, une hausse globale de 14,8 %, soit 37,2 M\$, est enregistrée depuis 2013.

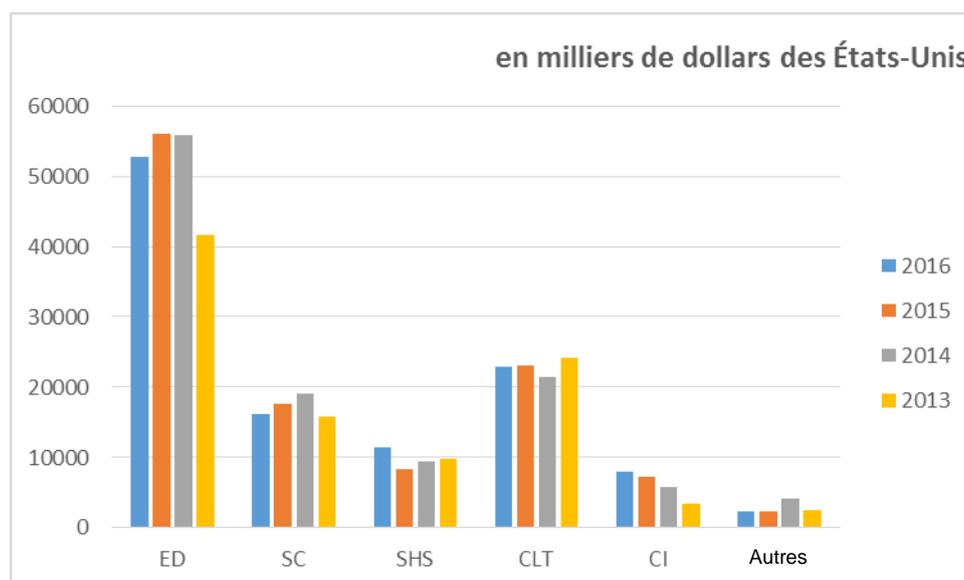
28. Les dépenses (effectives et engagées) enregistrent une légère baisse inférieure à 1 % (1,1 M\$), passant de 114,5 M\$ en juin 2015 à 113,4 M\$ en juin 2016. Cette baisse aurait pu être un peu plus importante si elle n'avait été en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses relatives au Bureau de Brasilia, d'un montant de 2,3 M\$. En juin 2016, l'utilisation des ressources extrabudgétaires était globalement en légère augmentation, avec un taux de dépense de 39,3 %, par rapport à la même période en 2015 (38,1 %) et 2014 (38,7 %). Afin d'accroître le taux d'exécution, des mesures ont été prises, telles qu'un suivi renforcé des principaux aspects financiers, grâce à un tableau de bord mensuel, ainsi que la formation du personnel chargé des programmes et du personnel administratif à l'évaluation plus réaliste des besoins pour les plans de travail annuels.

**Figure 1 – Ressources extrabudgétaires pour les plans de travail par grand programme  
Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2016 (fonds disponibles)  
Total : 288,3 millions de dollars**



29. Comme l'indique la figure 1 ci-dessus, les autorisations d'engagement de dépenses au titre des cinq grands programmes représentent 97,5 % du montant total des autorisations concernant les ressources extrabudgétaires (288,3 M\$), soit un niveau constant par rapport à 2015 et 2014). Le Secteur de l'éducation comptabilise 46,2 % des autorisations d'engagement de dépenses, suivi par les secteurs de la culture (21,5 %), des sciences exactes et naturelles (14,8 %), des sciences sociales et humaines (9,0 %) et, enfin, de la communication et de l'information (6,0 %).

**Figure 2 – Comparaison des niveaux de dépense de 2013 à 2016, par secteur et autres services**



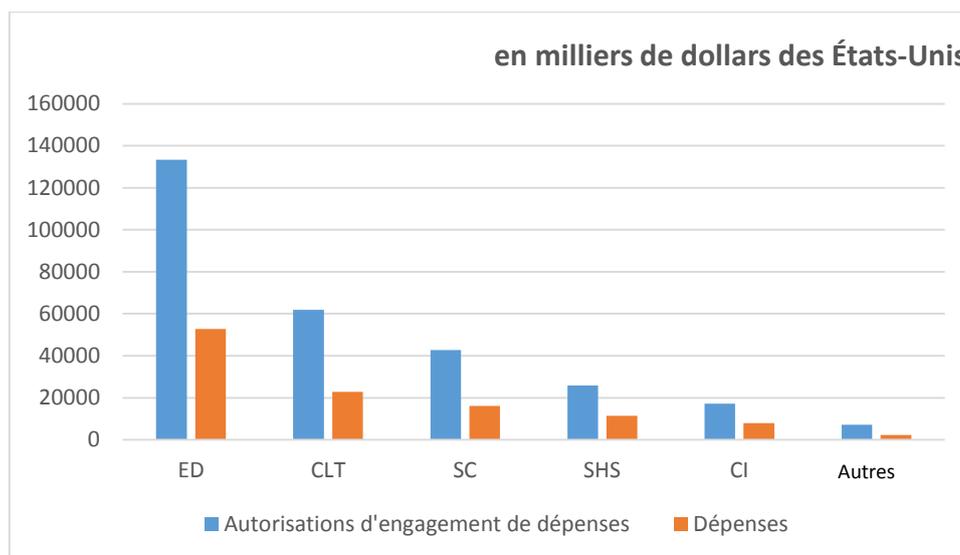
30. La figure 2 ci-dessus compare les niveaux de dépense des quatre dernières années.

- Pour ce qui est du Secteur de l'éducation, après des niveaux de dépense relativement semblables pour des périodes comparables en 2014 et 2015, le niveau de 2016 marque une baisse de 6 % (3,2 M\$). En termes de sources de financement des dépenses du Secteur, les fonds-en-dépôt enregistrent une baisse de 4,7 M\$ tandis que les dépenses liées aux projets financés par le biais de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur ont augmenté de 2 M\$. Les experts associés ont baissé de 0,28 M\$ et les comptes spéciaux affichent une diminution nette de 0,24 M\$.
- Les dépenses du Secteur de la culture sont en légère baisse de 0,1 M\$. Les dépenses relatives aux fonds-en-dépôt (0,75 M\$), experts associés et comptes spéciaux (0,4 M\$) ont été compensées par la hausse des dépenses liées aux projets financés par le biais de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (essentiellement pour l'Iraq).
- S'agissant du Secteur des sciences exactes et naturelles, une baisse globale de 1,4 M\$ est observée. En termes de sources de financement du secteur, les fonds-en-dépôt enregistrent une baisse de 2,2 M\$ tandis que les dépenses liées aux projets financés par des comptes spéciaux (TWAS) ont augmenté de 0,8 M\$.
- En ce qui concerne SHS, la hausse des dépenses, pour un montant total de 3,17 M\$, est principalement liée aux projets financés par des fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur, avec une augmentation de 1,8 M\$ (Brésil et Qatar) ainsi que par des comptes spéciaux (Programme Criança Esperança au Brésil, avec une augmentation de 1,3 M\$).
- Enfin, pour CI, la hausse globale des dépenses est de 0,6 M\$. En termes de sources de financement des dépenses du secteur, les fonds-en-dépôt ont augmenté de 1,4 M\$ (principalement Union européenne, Finlande, Italie, PNUD). Néanmoins, les dépenses relatives aux projets financés par le biais de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur affichent une baisse de 1,2 M\$ (Cameroun, Brésil). Les comptes spéciaux représentent 0,3 M\$ (PIDC, amélioration de la couverture médiatique relative au virus Zika ainsi qu'à l'épidémie et à la crise).
- La rubrique « Autres », qui comprend les services liés au programme et les services de soutien, représente 2,5 % du montant total des dépenses et est en constante baisse

depuis 2014, principalement en raison de la baisse des dépenses de certains projets concernant l'égalité des genres et le Programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi.

31. La figure 3 ci-après fait apparaître les autorisations d'engagement de dépenses par secteur/service, sur un montant annuel de 288,3 M\$, et les dépenses (113,4 M\$), soit un taux de dépense de 39,3 %.

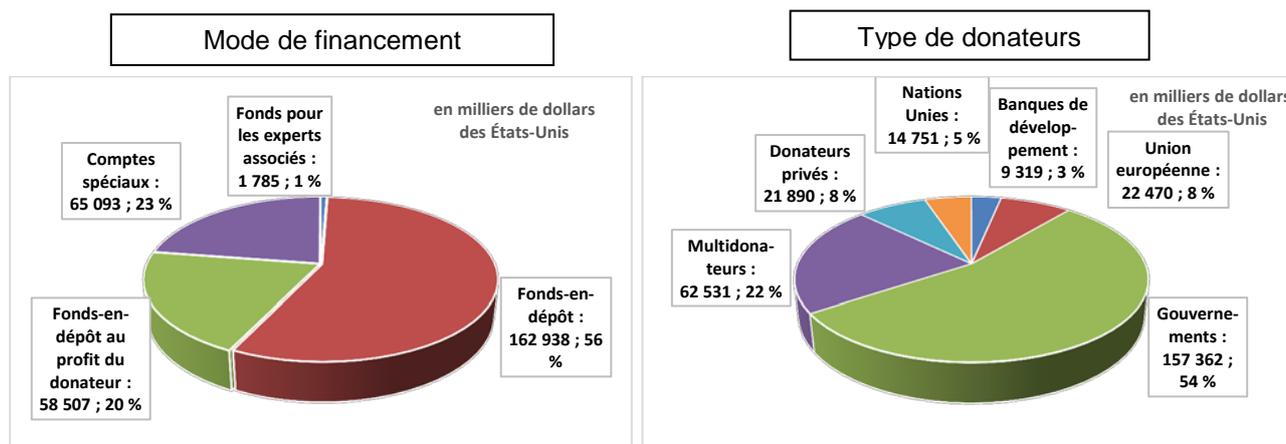
**Figure 3 – Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses au 30 juin 2016 par grand programme et services de soutien**



|              | Autorisations d'engagement de dépenses | Dépenses       |
|--------------|--|----------------|
| ED           | 133 371                                | 52 787         |
| CLT          | 61 910                                 | 22 887         |
| SC           | 42 779                                 | 16 148         |
| SHS          | 25 885                                 | 11 418         |
| CI           | 17 202                                 | 7 895          |
| Autres       | 7 176                                  | 2 264          |
| <b>Total</b> | <b>288 323</b>                         | <b>113 399</b> |

32. Les graphiques de la figure 4 ci-après indiquent la répartition, par mode de financement et par type de donateurs : les fonds-en-dépôt constituent la modalité de financement la plus importante (56 %), suivis par les comptes spéciaux (23 %), les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (20 %), et les experts associés (1 %). En ce qui concerne les types de donateurs, les fonds gouvernementaux représentent plus la moitié des contributions volontaires (54 %), suivis par les contributions multidonateurs (22 %). Les donateurs privés représentent 8 %, les programmes et organismes des Nations Unies 5 %, et les banques de développement 3 %.

**Figure 4 – Portefeuille des projets extrabudgétaires par mode de financement et par type de donateurs (Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2016)**



(« Multidona-teurs » fait essentiellement référence aux « comptes spéciaux ».)

33. Sur le nombre total de projets extrabudgétaires financés par des fonds-en-dépôt, 21 % sont des projets d'un montant supérieur à 1,0 M\$ (hors projets menés par le Bureau de Brasilia). Le nombre de projets de forte valeur (plus de 1,0 M\$) a augmenté par rapport au passé, en particulier dans le Secteur de l'éducation (44 % du total du portefeuille), suivi par la culture (27 %) et les sciences (17 %). Toutefois, en pourcentage du nombre total de projets extrabudgétaires financés par des fonds-en-dépôt de chaque secteur, l'éducation arrive en tête avec 27 % de projets d'une valeur supérieure à 1,0 M\$, suivi par la communication (26 %) et la culture (22 %).

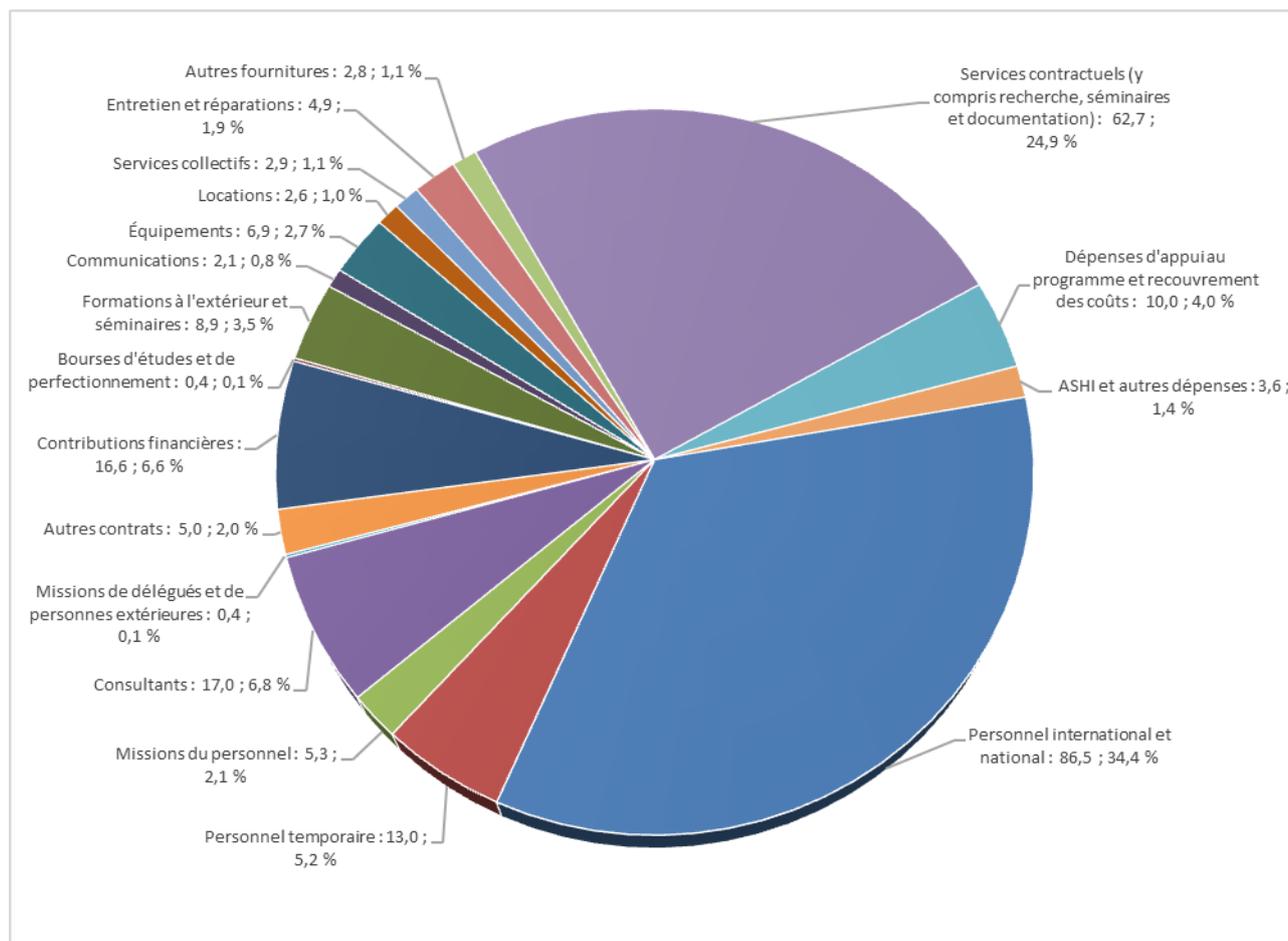
34. Environ 44 % du nombre total de projets extrabudgétaires (fonds-en-dépôt, hors Bureau de Brasilia) sont des projets d'un montant inférieur à 250 000 dollars, qui représentent toutefois 3,8 % des allocations totales. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à 2011, lorsque les projets d'un montant inférieur à 250 000 dollars représentaient 53 % du portefeuille, pour une valeur de 8 % du montant total. Les projets d'un faible montant génèrent des coûts de transaction et d'appui proportionnellement plus élevés, tandis que les possibilités de recouvrement des coûts correspondant au temps de travail du personnel restent limitées.

35. Le tableau 4 du document 200 EX/4.INF donne des informations complémentaires sur les projets extrabudgétaires concernant l'exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement.

## H. ANALYSE DU TOTAL DES DÉPENSES (PROGRAMME ORDINAIRE ET RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES) PAR CATÉGORIE DE COÛTS DES NORMES IPSAS

36. La figure ci-après (établi en millions de dollars des États-Unis) détaille le montant total des dépenses (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) pour les six premiers mois de l'année, qui s'élève à 251,5 M\$, contre 243,3 M\$ pour la même période au cours de l'exercice biennal précédent, selon les catégories de coûts des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), telles que définies pour la présentation des états financiers de l'Organisation<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Le graphique inclut l'appui au programme et le recouvrement des coûts, à titre d'informations complémentaires, bien que ces éléments ne constituent pas une catégorie de coûts dans les normes IPSAS.



37. Il convient de noter que, par rapport à la même période au cours de l'exercice biennal précédent, les coûts de personnel représentent 34,4 % et demeurent la catégorie de dépenses la plus importantes, enregistrant toutefois une baisse de 3 points de pourcentage par rapport à juin 2014. Ils sont suivis par les services contractuels (25 %), en baisse de 2 %, principalement du fait de la réduction des dépenses extrabudgétaires pour cet article pendant la période considérée. Les services contractuels comprennent les travaux de recherche, les publications, la sécurité hors Siège, la traduction, la documentation et d'autres contributions dues au système des Nations Unies. Par ailleurs, l'assistance temporaire, les consultants et autres contrats enregistrent une hausse, de 11,5 % à 13,9 %, tandis que les fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation restent stables, autour de 8,8 %. Ces derniers comprennent les communications, les services collectifs, l'entretien, les locations, les fournitures et les équipements.

38. Les contributions financières ont augmenté de 1,7 %, soit une hausse d'environ 5 M\$ en valeur absolue par rapport à la même période au cours de l'exercice biennal précédent. Cette augmentation tient en partie au versement de la contribution au titre de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, effectué au début de l'année 2016 alors qu'il n'était intervenu que bien plus tard lors de l'exercice biennal précédent. Il convient de noter que l'enveloppe globale pour la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies a augmenté de 3,8 M\$ dans le 38 C/5 par rapport au 37 C/5, que le montant total de l'allocation aux instituts de catégorie 1 (11,6 M\$ contre 10,7 M\$ en 2014) a lui aussi augmenté et, enfin, qu'une partie de l'allocation de l'ISU (1,8 M\$) n'avait été comptabilisée qu'après juin 2014. Les missions du personnel et les formations à l'extérieur et séminaires restent quasiment stables, avec 2 % et 3,5 % du montant total des dépenses, tandis que les bourses d'études et de perfectionnement ont diminué de 1 %.

39. Les dépenses liées à l'appui au programme et au recouvrement des coûts (4 %) sont indiquées séparément, bien que ne constituant pas une catégorie de coûts dans les normes IPSAS.

40. Les montants recouverts pour les heures de travail du personnel financé par le Programme ordinaire ont augmenté à un taux annuel moyen de 61,4 %, pour atteindre 2,02 M\$ en 2015, contre un total modeste de 184 000 dollars en 2010. Pour la période de janvier à juin 2016, le montant total des coûts recouverts s'élève à 0,721 M\$, contre 0,725 M\$ pour la même période l'année précédente. Ce montant représente 0,43 % des autorisations d'engagement de dépenses de 2016 concernant le personnel du Programme ordinaire en milieu d'année, et tout est mis en œuvre pour assurer la budgétisation des coûts de personnel dans les projets extrabudgétaires, de manière à atteindre l'objectif visé de 2 % en matière de recouvrement.

41. Le tableau ci-après indique la part relative des principales catégories de coûts financés par le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les dépenses d'appui au programme et le recouvrement des coûts des heures de travail du personnel du Programme ordinaire constituent 9 % du total des dépenses extrabudgétaires. Il convient de noter que les autres coûts directs recouverts (comme les coûts des communications) n'ont pas été comptabilisés dans cette catégorie puisqu'ils sont directement imputés aux projets.

en millions de dollars des États-Unis

| Dépenses (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 | Programme ordinaire | Part relative % | Ressources extrabudgétaires | Part relative % |
|--|---------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Coûts de personnel   | 72,0                | 52%             | 14,5                        | 13%             |
| Assistance temporaire, consultants et autres contrats  | 14,6                | 11%             | 20,4                        | 18%             |
| Voyages – Missions du personnel  | 2,9                 | 2%              | 2,4                         | 2%              |
| Voyages – Missions de délégués et de personnes extérieures   | 0,2                 | 0,1%            | 0,2                         | 0%              |
| Contributions financières, bourses, formations à l'extérieur et séminaires                               | 19,9                | 14%             | 5,9                         | 5%              |
| Services contractuels  | 9,4                 | 7%              | 53,3                        | 47%             |
| Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation   | 19,1                | 14%             | 6,7                         | 6%              |
| Dépenses d'appui au programme et recouvrement des coûts  | -                   | -               | 10,0                        | 9%              |
| <b>Total</b>   | <b>138,1</b>        | <b>100%</b>     | <b>113,4</b>                | <b>100%</b>     |

## I. ANALYSE DU COMPTE DES FRAIS GÉNÉRAUX DES FONDS-EN-DÉPÔT

42. Des informations actualisées concernant le fonctionnement et l'utilisation du Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt (FITOCA) ont été présentées au Conseil exécutif à sa 197<sup>e</sup> session. Par sa résolution 38 C/86 (paragraphe 8), la Conférence générale a prié la Directrice générale de « soumettre au Conseil exécutif un rapport annuel sur l'utilisation du FITOCA, par lequel elle sollicitera les orientations des organes directeurs à ce sujet, étant entendu que ce rapport pourrait s'inscrire dans le cadre d'autres rapports soumis régulièrement au Conseil exécutif ». Par conséquent, la partie qui suit rend compte de l'utilisation du Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt.

43. En 2008, l'UNESCO a publié des principes directeurs dans le cadre de sa Politique de recouvrement des coûts. Selon ces principes directeurs, les coûts sont actuellement classés en trois catégories :

- (a) coûts directs : coûts encourus par l'Organisation que l'on peut relier pleinement à un projet précis et qui devraient être imputés directement au projet en question ;

- (b) coûts indirects variables : également appelés dépenses d'appui, ce sont les coûts encourus par l'Organisation du fait et à l'appui de certains projets, mais qu'il est difficile de rattacher directement à un projet en particulier ; ils sont imputés aux projets sur la base d'un taux forfaitaire de dépenses d'appui au programme ;
- (c) coûts indirects fixes : coûts encourus par l'Organisation indépendamment de l'ampleur, du niveau d'exécution ou de la source de financement d'activités, et qui incluent généralement les dépenses de direction, les coûts organiques et les dépenses afférentes aux organes statutaires qui ne sont pas liés à la prestation de services.

### **Recouvrement des coûts à l'UNESCO**

44. Pour l'UNESCO, dans le cadre de la politique en vigueur, les dépenses d'appui au programme incluent, sans toutefois s'y limiter, l'appui fourni par les services centraux et par les unités administratives des bureaux hors Siège. Conformément à la recommandation du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), l'UNESCO recouvre une partie des coûts indirects variables en appliquant un taux de dépenses d'appui au programme (PSC) correspondant à un pourcentage du montant total des coûts directs du projet extrabudgétaire en question. Il convient de noter que puisque le PSC approuvé ne couvre pas complètement les coûts indirects variables, tous les autres coûts indirects variables qui ne peuvent pas être recouverts au moyen du PSC et tous les coûts directs doivent être imputés directement au projet. Les fonds recouverts grâce à l'application de ce taux, ainsi qu'un tiers des intérêts produits par le placement des fonds provisoirement en excédent, sont placés sur un compte spécial appelé Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt (FITOCA). Ce compte fonctionne de la manière suivante : les prélèvements opérés sur les dépenses extrabudgétaires gérés par le Siège et par chaque bureau, ainsi que les intérêts qui s'y rapportent, sont consolidés au Siège en fin d'année N, puis répartis pour l'année N+1 entre le Siège (60 %) et les unités hors Siège (40 %). Le personnel du Siège affecté en principe à des postes administratifs d'appui aux projets extrabudgétaires est financé par les 60 % réservés au Siège.

45. En 2016, le budget du FITOCA approuvé par la Directrice générale s'élève à 14,5 M\$, dont 3,5 M\$ pour le Bureau de Brasilia. Il comprend un montant de 2,2 M\$ alloué par le FITOCA aux bureaux hors Siège sur la base d'un calcul détaillé des revenus du FITOCA générés par chaque bureau hors Siège en 2015 pour des projets ne faisant l'objet d'aucune dérogation, ainsi qu'un montant de 145 000 dollars pour les honoraires du Commissaire aux comptes. Le tableau ci-après récapitule le projet de budget 2016.

**FITOCA – BUDGET 2016**

| <b>en milliers de dollars des États-Unis</b>                        | <b>FITOCA - Budget 2016</b> |
|---|-----------------------------|
| Postes financés par le FITOCA                                       | 8 599                       |
| Allocation des bureaux hors Siège (y compris liaisons) et instituts | 2 235                       |
| Activités générales   | 145                         |
| Bureau de Brasilia  | 3 500                       |
| <b>Total</b>  | <b>14 479</b>               |

46. Les coûts de personnel inscrits au budget 2016 du FITOCA (sauf Bureau de Brasilia) s'élèvent à 8,6 M\$. Plus précisément, cela représente 58,5 postes répartis comme suit : 5 postes pour la Direction, y compris IOS (0,9 M\$) ; 10,7 postes pour les grands programmes (1,9 M\$), dont 1 poste dans la gestion des bureaux hors Siège ; 1 poste pour l'égalité des genres (GE) et 1 poste pour l'appui et la coordination hors Siège (FSC), au Titre II.B – Services liés au programme (3,9 M\$) ; 18 postes pour BSP ; 6 postes pour OKM. Cela inclut également le Titre III – Services internes (1,9 M\$), avec 1,8 poste pour HRM et 13 postes pour BFM et 2 postes pour la Gestion des systèmes d'information et la communication (voir l'annexe ci-après). Les coûts de personnel

inscrits au budget pour 2016 sont inférieurs à ceux de 2015, principalement en raison de la réduction du nombre de postes financés par le FITOCA (58,5 en 2016 contre 63 en 2015) – essentiellement dans les secteurs de programme conformément à la volonté de réduire le nombre de postes des secteurs. Outre la légère baisse du nombre de postes financés en 2016, la réduction du montant total des coûts de personnel financés par le FITOCA s'explique également par la réduction de l'ajustement pour affectation due aux fluctuations des taux de change.

### Annexe : Détail de l'estimation des coûts de personnel financés par le FITOCA en 2016

#### Postes relevant du FITOCA en 2016 (en millions de dollars des États-Unis)

| Secteur/Bureau                                   | Nombre de postes | Coûts estimés 2016 |
|--|------------------|--------------------|
| <b>Titre I – Politique générale et Direction</b> | 5                | 0,90               |
| Total, Titre I                                   | 5                | 0,90               |
| <b>Titre II.A – Programmes</b>                   |                  |                    |
| Éducation  | 2                | 0,36               |
| Sciences exactes et naturelles                   | 1                | 0,16               |
| Sciences sociales et humaines                    | 1,2              | 0,17               |
| Culture  | 4,5              | 0,81               |
| Communication et information                     | 1                | 0,19               |
| Gestion des bureaux hors Siège                   | 1                | 0,16               |
| Total, Titre II.A                                | 10,7             | 1,85               |
| <b>Titre II.B – Services liés au programme</b>   |                  |                    |
| Égalité des genres                               | 1                | 0,16               |
| BSP  | 18               | 2,63               |
| FSC  | 1                | 0,23               |
| Total, Titre II.B                                | 20               | 3,02               |
| <b>Titre III – Services internes</b>             |                  |                    |
| HRM  | 1,8              | 0,23               |
| BFM  | 13               | 1,43               |
| KMI  | 8                | 1,17               |
| Total, Titre III                                 | 22,8             | 2,83               |
| Total, Titres I, II et III                       | 58,5             | 8,60               |

47. Le tableau ci-après détaille les dépenses pour 2015.

| <b>SITUATION FINANCIÈRE DU FITOCA EN 2015</b>              |  |
|--|--|
| <b>Situation financière du FITOCA</b>                      | <b>en milliers de dollars des États-Unis</b> |
| Dépenses d'appui au programme                              | 15 481                                       |
| Intérêts reçus   | 3 697  |
| Autres   | 499  |
| <b>Total, produits</b>                                     | <b>19 677</b>                                |
| Coûts de personnel   | 11 092                                       |
| Autres coûts liés au personnel                             | 403  |
| Services externes  | 1 865  |
| Biens et fournitures                                       | 744  |
| Contributions financières                                  | 54   |
| Provision pour engagements non liquidés                    | -115   |
| <b>Total, charges</b>                                      | <b>14 043</b>                                |
| Excédent des produits par rapport aux charges              | 5 634  |
| Réévaluation de devise (Brasilia)                          | -1 728                                       |
| Réserve et solde des fonds au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 | 28 839                                       |
| Réserve et solde des fonds (FITOCA - général)              | 28 881                                       |
| Réserve et solde des fonds (Brasilia)                      | 3 864  |
| Total, Réserve et solde des fonds au 31 décembre 2015      | 32 745                                       |

48. Le Commissaire aux comptes a recommandé à l'UNESCO (document 187 EX/35 Partie III) de rétablir l'équilibre financier du FITOCA, de façon à ce que le montant de ce dernier représente au moins l'équivalent de 18 mois des salaires qu'il prend en charge. Au 30 juin 2016, le FITOCA avait permis de recouvrer 7,5 M\$ pour la période de janvier à juin 2016, contre 6,8 M\$ pour la même période en 2015. Au 31 décembre 2015, le FITOCA disposait d'une réserve de 32,7 M\$.

49. Conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 195<sup>e</sup> session, un réexamen de la politique de recouvrement des coûts a été mené et un document sur les principes et méthodes proposés pour la révision de la politique de recouvrement des coûts est présenté au Conseil (voir la section 2 du document 200 EX/5 Partie III (E)). Compte tenu des risques en la matière – si le Conseil approuve les principes de la politique proposée – et conformément aux bonnes pratiques en matière de gestion financière, il est recommandé d'utiliser la réserve du FITOCA pour atténuer le risque d'une baisse des revenus afin de couvrir les nouveaux frais de gestion et de maintenir le taux de dépenses d'appui au programme à moyen et long terme.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux-centième session

# 200 EX/4

## Partie II Corr.

PARIS, le 5 octobre 2016  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

#### SITUATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISATION EN 2016-2017 (38 C/5 APPROUVÉ ET AJUSTÉ) AU 30 JUIN 2016, AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES QUI DÉCOULENT DES DONS ET DES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES REÇUS,

ET

Tableau de bord de l'exécution du programme en 2016-2017  
(38 C/5 approuvé et ajusté)  
Situation au 30 juin 2016

### CORRIGENDUM

(N° 57)

- À la page 18, paragraphe 49, la première phrase doit se lire comme suit :

Conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 195<sup>e</sup> session, un réexamen de la politique de recouvrement des coûts a été mené et un document sur les principes et méthodes proposés pour la révision de la politique de recouvrement des coûts est présenté au Conseil (voir le document 200 EX/5 Partie III (F)).

